

**Mémoire présenté au Comité permanent du commerce
international de la Chambre des communes
concernant la Section 232, Tarifs sur l'acier et l'aluminium**



Par le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie,
du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes
(« le Syndicat des Métallos »)

31 juillet 2018

Ken Neumann
Directeur national pour le Canada
Syndicat des Métallos
234, avenue Eglinton Est, bureau 800
Toronto (Ontario) M4P 1K7
Téléphone : 416 487-1571
Télécopieur : 416 482-5548

Au Canada, le Syndicat des Métallos représente 225 000 membres actifs. Nous sommes le principal syndicat des secteurs de l'acier et de l'aluminium, comptant des dizaines de milliers de membres dans ces industries au pays.

Nous remercions le Comité permanent du commerce international (CIIT) de nous donner l'occasion de présenter nos observations sur les répercussions des tarifs imposés aux termes de la Section 232.

Les Métallos s'opposent fortement à la Proclamation présidentielle du 31 mai visant à appliquer des tarifs de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium au Canada, aux termes de la Section 232. Notre Bureau exécutif international a réagi **immédiatement et unanimement** en condamnant cette décision, faisant remarquer l'absurdité de considérer le Canada comme une menace à la sécurité. Nous soutenons que le Canada et les États-Unis doivent travailler conjointement en vue de remédier au problème réel de dumping d'acier et d'aluminium qui touche l'industrie nord-américaine et dont le Canada n'est pas responsable.

Le Syndicat des Métallos a témoigné lors de la réunion du 26 juin du CIIT, soulevant ses préoccupations initiales au sujet des tarifs. Le directeur national pour le Canada du Syndicat des Métallos Ken Neumann a plaidé en faveur de soutiens **immédiats** pour les travailleuses et travailleurs et les industries, en l'absence de l'annulation rapide des tarifs imposés en vertu de la Section 232. Notre objectif doit être de limiter le plus possible les pertes d'emploi. Nous devons aussi cibler les pratiques de pillage et de commerce déloyal, tout en ayant recours à des mesures politiques internes afin d'assurer la viabilité à long terme des industries canadiennes de l'acier et de l'aluminium. **Le Syndicat des Métallos est d'avis que les contre-mesures initiales¹ et l'ensemble de soutiens² annoncés le 29 juin constituent d'excellentes premières mesures à l'égard de l'action prise par les États-Unis.**

1. Aperçu des industries de l'acier et de l'aluminium

Quatre-vingt-dix pour cent de toutes les exportations canadiennes d'acier et d'aluminium sont destinées aux États-Unis, soit **16 G\$ de produits chaque année**. Deux tiers des revenus totaux de l'aluminium proviennent des exportations américaines³. Cependant, près de 50 % des exportations américaines d'acier sont expédiées au Canada. En fin de compte, la décision des États-Unis d'imposer des tarifs au Canada nuira aux travailleuses et travailleurs des deux pays.

¹ Le Syndicat des Métallos a appuyé des contre-mesures complètes et immédiates, sans exemption.

² Le Syndicat des Métallos soutient pleinement l'extension du travail partagé, un accès accru au recyclage, des prêts et garanties de prêts par l'entremise de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et développement Canada, et des investissements visant à promouvoir la diversification des secteurs canadiens des produits d'acier et d'aluminium.

³ Rapport 33131CA d'IBISWorldInc. sur l'industrie, *Aluminum Manufacturing in Canada*, mars 2018, et rapport 33111CA d'IBISWorldInc. sur l'industrie, *Iron and Steel Manufacturing in Canada*, mai 2018.

L'industrie canadienne de l'acier emploie directement au moins 22 000 personnes, et 100 000 autres indirectement⁴. Pour sa part, l'industrie de l'aluminium emploie directement 15 300 travailleurs, et 41 000 indirectement⁵.

Selon les données sur le commerce avec les États-Unis, 45 % des intervenants de l'industrie canadienne de l'acier risquent de subir immédiatement les répercussions des tarifs. Nous en avons déjà constaté les conséquences réelles, comme en témoignent les mises à pied annoncées chez Tenaris Algoma Tubes à Sault Ste. Marie le 1^{er} juillet. Elles se feront sentir dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement : la demande de matières premières, notamment de minerai de fer ou de charbon métallique, pourrait diminuer. Les industries en aval, dont les processus de production dépendent de l'utilisation d'acier et d'aluminium, pourraient être sérieusement touchées. **Toutes les parties éprouvées dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement doivent avoir accès à des soutiens.**

2. Recours commerciaux

Le Syndicat des Métallos fait valoir qu'au cœur du problème auquel se heurtent les travailleuses et travailleurs de l'acier et de l'aluminium en Amérique du Nord résident les importations bon marché de produits à des prix faussés. Des joueurs internationaux, comme la Chine, subventionnent leurs industries nationales de l'acier, et leur surproduction inonde le marché international⁶. Cette situation est aggravée par une main-d'œuvre bon marché et des règlements environnementaux laxistes qui, conjugués à la manipulation des devises, affaiblissent artificiellement le prix de l'acier⁷. En plus de réagir immédiatement à l'imposition de tarifs sur les produits canadiens aux termes de la Section 232, **nous devons aussi nous attaquer à cette menace fondamentale pour les industries de l'acier et de l'aluminium au pays.**

Déjà, depuis l'imposition des tarifs, les exportations d'acier vers les États-Unis ont diminué⁸. En outre, après l'imposition initiale par les États-Unis de tarifs à la Chine et à d'autres pays, les importations au Canada en provenance de pays n'adhérant pas à l'ALENA ont augmenté, plus précisément les tuyaux et les tubes ainsi que les produits d'acier semi-finis⁹. Le gouvernement

⁴ Association canadienne des producteurs d'acier.

⁵ IBISWorldInc., 2018.

⁶ La Chine produit maintenant à peu près la moitié de l'acier du monde entier, une hausse par rapport à environ 15 % en 2000. Cette même année, elle a produit environ 120 millions de tonnes d'acier, augmentant sa production à plus de 800 millions de tonnes en 2018. [*Trading Economics*].

⁷ Cette situation se répercute aussi sur les emplois dans la fabrication au Canada. Selon le Centre d'étude des niveaux de vie, le Canada a perdu 547 000 emplois manufacturiers depuis 2000. La perte de 20 % de ces emplois est probablement attribuable au commerce accru avec la Chine à la suite de son adhésion à l'OMC.

⁸ Données fournies par le comité de surveillance du commerce de l'acier.

⁹ Données fournies par le comité de surveillance du commerce de l'acier.

fédéral a indiqué avoir repéré plusieurs produits qui ont inondé le marché depuis l'annonce le 1^{er} mars de l'imposition des premiers tarifs, et il envisage d'appliquer des mesures de sauvegarde en vue de protéger les marchés et les travailleurs canadiens dans les industries touchées¹⁰. **Le Syndicat des Métallos soutient l'application immédiate de mesures de sauvegarde ainsi que la surveillance continue du dumping, du transbordement et du contournement par l'entremise des comités de surveillance du commerce de l'acier et de l'aluminium afin d'éviter que d'autres produits inondent le marché.**

Nous appuyons les mesures adoptées pour prévenir le détournement de l'acier et de l'aluminium de pays étrangers en raison des tarifs imposés initialement, ainsi que les mesures visant le transbordement et le contournement commercial, notamment des règles plus rigoureuses du pays d'origine, la modification du cadre de la procédure, des moyens de réagir aux distorsions de prix¹¹ et des règles d'enquête sur le contournement qui favorisent une plus grande participation des syndicats. Le Syndicat des Métallos a toujours été fortement en faveur de permettre aux syndicats d'être parties aux plaintes et **d'en déposer**, comme nous le faisons aux États-Unis depuis des décennies. **Le droit de déposer des plaintes devrait être accordé aux termes de la Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)**. Cependant, nous soulignons que la responsabilité de donner l'impulsion requise relativement à la protection des industries et des travailleurs canadiens revient au gouvernement fédéral.

Il nous faut renforcer la capacité de l'Agence des services frontaliers du Canada à repérer les importations d'acier sous-évalué et à y mettre fin afin d'éviter qu'elles inondent le marché canadien. Finalement, le Canada doit maintenir son droit de recours à des mesures politiques internes pour réagir aux distorsions de prix découlant de pratiques laxistes en matière de main-d'œuvre, de droits de la personne et d'environnement, y compris, mais non de façon limitative, des droits compensatoires.

3. Les contre-mesures et l'ensemble de soutiens

De manière générale, le Syndicat des Métallos croit que les contre-mesures et l'ensemble de soutiens annoncés au départ constituent d'excellentes premières mesures.

Le Syndicat des Métallos a plaidé en faveur de soutiens *s'inspirant* de ceux accordés aux travailleurs de l'industrie du bois d'œuvre résineux en 2017; cependant, ces soutiens doivent

¹⁰ Il a été déterminé que le marché est inondé de tubulaires, de barres d'armature et de tôles d'acier destinés au secteur de l'énergie.

¹¹ Le Syndicat des Métallos appuie les changements aux enquêtes permettant à la LMSI et à l'ASFC de réévaluer l'exactitude des bases de référence pour la comparaison des prix intérieurs effectuée dans le cadre des enquêtes sur le commerce.

permettre de résoudre efficacement les problèmes particuliers auxquels peuvent se heurter les industries de l'acier et de l'aluminium.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les syndicats et les industries doivent s'employer conjointement à déterminer quelles seront les répercussions des tarifs, ainsi qu'à coordonner le recyclage et les efforts en vue de créer de nouveaux emplois au besoin. Pour y parvenir, ils peuvent recourir à des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) et à des accords de perfectionnement de la main-d'œuvre. Les revenus tirés des contre-mesures doivent également être distribués aux parties qui en ont le plus besoin. Les organismes comme Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont un rôle important à jouer, notamment celui d'assurer la mise en œuvre du programme, la communication continue entre les intervenants et l'efficacité de l'ensemble de soutiens.

i. Soutiens pour les travailleuses et travailleurs

Globalement, les soutiens pour les travailleuses et travailleurs ne constituent qu'une partie relativement petite de l'ensemble et doivent être renforcés. Le Syndicat des Métallos accueille favorablement l'extension des accords de partage du travail, mais il croit que les 50 M\$ additionnels consacrés aux EDMT ne suffisent pas. Il est d'avis que si le conflit persiste, les travailleuses et travailleurs auront besoin de soutiens supplémentaires.

a) Suppléments de rémunération

Selon le Syndicat des Métallos, l'ensemble de soutiens destinés aux travailleuses et travailleurs devrait comprendre des suppléments de rémunération. Si le présent conflit perdure, ces derniers pourraient conséquemment être déplacés. Les salaires moyens dans les industries de l'acier et de l'aluminium sont élevés (80 000 \$ et 90 000 \$ par année, respectivement)¹², donc leur déplacement dans une nouvelle industrie pourrait entraîner une perte de salaire. Nous devons inclure des suppléments de rémunération en vue d'affaiblir les répercussions des pertes d'emploi et des déplacements sur l'économie. Le Syndicat des Métallos appuie également les prestations de raccordement et les programmes de retraite anticipée.

¹² IBISWorldInc., 2018

b) Assurance-emploi

Le Syndicat des Métallos insiste sur le fait que l'ensemble de soutiens destinés aux travailleuses et travailleurs devrait prévoir des réformes à l'assurance-emploi, plus spécifiquement la réduction du nombre d'heures donnant droit à des prestations et la prolongation de la période d'admissibilité, sans égard à la durée d'occupation du poste.

ii) Soutiens aux industries

a) Prêts et garanties de prêts

L'ensemble de soutiens de 2 G\$ comprend 1,7 G\$ qui ont été réservés pour les industries. Le Syndicat des Métallos ne sait pas encore comment les parties dans le besoin y auront accès, mais il soulève plusieurs préoccupations à cet égard :

b) Soutien à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement

Le Syndicat des Métallos fait valoir la nécessité d'*offrir* des soutiens à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, certains intervenants, comme les fabricants de produits métalliques, subiront plus rapidement les répercussions des tarifs¹³. Il s'inquiète aussi des **industries en aval touchées par les tarifs**. Ces derniers sont susceptibles de nuire à nombre d'entre eux dans la chaîne d'approvisionnement manufacturière, comme les fabricants de véhicules, d'appareils électroménagers et de matériel agricole, qui utilisent de l'acier et de l'aluminium. Dans l'ensemble initial de soutiens, rien n'indique clairement qui au sein des industries en aval pourra y accéder. **L'ensemble de soutiens doit absolument viser les industries en aval et préciser clairement les critères d'accessibilité.**

c) Liquidité des soutiens

Les répercussions des tarifs peuvent s'avérer considérables et immédiates, il est donc possible que les industries aient besoin d'accéder aux soutiens sans délai. Nous voulons garantir un accès immédiat à ces soutiens, et nous assurer que les critères d'admissibilité seront clairement divulgués aux parties pouvant avoir besoin de soutien financier afin de prévenir les pertes d'emploi, notamment les petites et moyennes entreprises (PME). Les PME à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire face à d'importantes fluctuations des prix¹⁴.

¹³ Les revenus nets provenant de la fabrication de produits métalliques ont atteint 3,2 G\$ en 2016; la valeur ajoutée s'élevait à 17,6 G\$. Selon les statistiques du gouvernement du Canada, 9 G\$ ont été versés en salaires dans les industries de fabrication de produits métalliques. <https://www.ic.gc.ca/app/scr/app/cis/summary-sommaire/332>

¹⁴ En 2017, presque 75 % des entreprises dans l'industrie de l'acier comptaient moins de 100 travailleuses et travailleurs. IBISWorldInc, *Iron and Steel Manufacturing in Canada*, mai 2018.

iii) Investissements en capital

Les 50 M\$ d'investissements en capital destinés aux industries de l'acier et de l'aluminium ne doivent pas servir à réduire la main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral ne devrait pas subventionner les employeurs qui effectuent des mises à pied.

iv) Conclusion d'autres accords commerciaux

Le Syndicat des Métallos insiste sur le fait que tous les avantages pouvant découler de l'expansion et de la diversification du commerce ne peuvent provenir de l'exploitation des travailleuses et travailleurs, des Autochtones, des femmes ou de l'environnement. Nous ne devons pas intensifier la surproduction actuelle et l'inondation des marchés intérieurs par des produits à bas prix.

Améliorer les marchés intérieurs de l'acier et de l'aluminium

Au-delà de l'expansion du commerce, le Syndicat des Métallos croit qu'il est possible de réduire la dépendance aux exportations américaines. Le recours à des analyses sectorielles, à des investissements et à l'utilisation de matériaux fabriqués au pays par la passation de marchés publics peut ouvrir la voie à de réelles occasions d'emploi à long terme. Nous appuyons également l'établissement d'une stratégie industrielle pour le Canada.

v) Suivi et collaboration avec les provinces

i) Programmes fédéraux

Emploi et Développement social Canada a déjà entrepris de consulter les employeurs et les syndicats au sujet des répercussions des tarifs, et le ministère établit actuellement un plan de surveillance et de suivi exhaustif, tout en communiquant avec les principaux acteurs en ce qui concerne les mesures de soutien. La communication formelle avec les syndicats et d'autres intervenants doit se poursuivre afin de garantir une évaluation adéquate des répercussions des tarifs et de l'efficacité de l'ensemble des soutiens.

Nous voulons également nous assurer que des soutiens particuliers sont prévus dans les localités pouvant être durement éprouvées du fait qu'elles sont tributaires de l'industrie de l'acier ou de l'industrie de l'aluminium¹⁵.

¹⁵ Ces soutiens comprennent entre autres le suivi des pertes d'emploi, la communication avec l'industrie et la main-d'œuvre au sujet des soutiens disponibles, la coordination entre les organismes fédéraux et provinciaux afin de faire connaître les soutiens, les possibilités de recyclage, les réformes à l'AE, etc., et d'en garantir l'accès. À long terme, ils pourraient aussi prévoir des investissements publics dans les milieux touchés.

ii) **Échelon provincial**

Les provinces gèreront les éléments clés de l'ensemble de soutiens réservés aux travailleuses et travailleurs, plus précisément **la formation et l'apprentissage**. Elles doivent accorder les soutiens aux personnes qui en ont le plus besoin. Le Syndicat des Métallos se préoccupe du fait que les provinces exerceront le contrôle de la gestion de l'ensemble des soutiens et il insiste sur la participation ouvrière à cet échelon afin de garantir l'accès aux soutiens à tous les travailleuses et travailleurs des secteurs touchés.

4. Conclusion

Le Syndicat des Métallos plaide en faveur du **suivi continu des répercussions des tarifs et de l'efficacité de l'ensemble des soutiens**. Nous nous inquiétons de l'absence de plans clairement définis au cas où le conflit persisterait. Le Syndicat des Métallos réclame un engagement à réexaminer l'ensemble des soutiens, notamment à améliorer ceux prévus pour les travailleurs, si les États-Unis ne reviennent pas sur leur décision, et à veiller à protéger adéquatement toutes les parties touchées dans la chaîne d'approvisionnement.

Le Syndicat des Métallos continue de promouvoir un commerce équitable et réciproque entre les États-Unis et le Canada. Nous dénonçons avec vigueur la décision du président américain d'appliquer au Canada les tarifs imposés en vertu de la Section 232, étant convaincus qu'ils nuiront aux travailleurs canadiens et américains, et qu'ils réduiront notre capacité d'éliminer les véritables menaces à une industrie manufacturière nord-américaine robuste.

Le tout soumis respectueusement,

Le directeur national,



31 juillet 2018

Ken Neumann